



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Voile

Question au Gouvernement n° 2141

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre Heriaud.

M. Pierre Heriaud. Monsieur le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, ma question concerne l'organisation, le déroulement et les conséquences de l'épreuve sportive exceptionnelle qu'est la course à la voile en solitaire autour du monde sans assistance et sans escale: le Vendée globe challenge.

Cette course, autorisée par le Gouvernement et se déroulant sous le contrôle des affaires maritimes, répond aux normes de sécurité exigées, et bien au-delà, en ce qui concerne tant les bateaux et leurs insubmersibilité que les équipements de signalisation et de survie. La sécurité interne de cette épreuve correspond aux exigences qu'imposent tous les risques encourus.

Malgré tout, la troisième édition de cette épreuve a connu et connaît des événements dramatiques et des sauvetages quasi miraculeux. À cet égard, la marine australienne, qui est intervenue conformément à la convention internationale d'assistance en mer, doit être remerciée et félicitée chaleureusement pour son action aussi efficace que courageuse. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Une épreuve de ce type et de cette importance ne pourra jamais être organisée ni se dérouler sans aucun risque des lors qu'y participeront toujours des conquérants de l'impossible.

Toutefois, face aux interrogations que peuvent susciter chez nos concitoyens de tels événements, et leurs conséquences, je souhaite, monsieur le ministre, que vous confirmiez à la représentation nationale, premièrement, que toutes les mesures de sécurité sont bien prises dans une telle épreuve et que l'assistance aux navigateurs naufragés a été effectuée conformément aux termes de la convention internationale, à laquelle adhèrent tous les pays du monde, c'est-à-dire sans conséquences financières pour les contribuables français; deuxièmement, que le Gouvernement examinera avec les organisateurs de la course, au terme de cette troisième édition, les moyens à mettre en œuvre pour améliorer encore, si possible, la sécurité d'une épreuve aussi importante. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

M. Louis Le Pen. Il n'y a pas de ministre de la mer ?

M. Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur le député, il est d'abord évident que tous les marins qui prennent le départ d'une telle épreuve sont conscients qu'il n'est pas possible de parler de risque zéro. Pretendre le contraire serait une erreur et ferait fi du principe de responsabilité individuelle. A-t-on le droit, a-t-on le devoir d'essayer de parvenir au risque zéro, de souhaiter une société complètement aseptisée ? Une telle démarche aboutirait, par exemple, à interdire les grandes ascensions.

M. Pierre Mazeaud. Jamais ! (Sourires.)

M. Didier Boulaud. Mazeaud grimpe, Juppe coule !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Elle aboutirait à interdire aussi les courses automobiles, les sports mécaniques, etc. Je ne crois donc pas que cela soit souhaitable.

La convention internationale relative au secours en mer, qui nous lie aux autres pays, n'a pas d'incidence directe sur celui dont les bateaux sont secourus et il n'y a évidemment aucune obligation de résultat en la matière.

Enfin, comme je l'ai écrit le 15 janvier dernier à mon homologue australien, auquel j'ai transmis à la fois les félicitations et les remerciements du gouvernement français, je suis en relation régulière avec les organisateurs

du Vendée globe challenge. S'il n'est ni possible ni souhaitable d'intervenir durant le déroulement de cette épreuve...

M. Jean-Yves Le Deaut. On est rassuré !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. ... tous les marins, tous les architectes sont parfaitement conscients de la nécessité d'engager, à l'issue de cette épreuve, un dialogue constructif pour faire en sorte qu'elle garde toutes ses lettres de noblesse, mais en assurant les meilleures garanties de sécurité pour les uns et pour les autres. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Pierre Heriaud.

M. Pierre Heriaud. Monsieur le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, ma question concerne l'organisation, le déroulement et les conséquences de l'épreuve sportive exceptionnelle qu'est la course à la voile en solitaire autour du monde sans assistance et sans escale: le Vendée globe challenge. Cette course, autorisée par le Gouvernement et se déroulant sous le contrôle des affaires maritimes, répond aux normes de sécurité exigées, et bien au-delà, en ce qui concerne tant les bateaux et leurs insubmersibilité que les équipements de signalisation et de survie. La sécurité interne de cette épreuve correspond aux exigences qu'imposent tous les risques encourus.

Malgré tout, la troisième édition de cette épreuve a connu et connaît des événements dramatiques et des sauvetages quasi miraculeux. À cet égard, la marine australienne, qui est intervenue conformément à la convention internationale d'assistance en mer, doit être remerciée et félicitée chaleureusement pour son action aussi efficace que courageuse. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Une épreuve de ce type et de cette importance ne pourra jamais être organisée ni se dérouler sans aucun risque des lors qu'y participeront toujours des conquérants de l'impossible.

Toutefois, face aux interrogations que peuvent susciter chez nos concitoyens de tels événements, et leurs conséquences, je souhaite, monsieur le ministre, que vous confirmiez à la représentation nationale, premièrement, que toutes les mesures de sécurité sont bien prises dans une telle épreuve et que l'assistance aux navigateurs naufragés a été effectuée conformément aux termes de la convention internationale, à laquelle adhèrent tous les pays du monde, c'est-à-dire sans conséquences financières pour les contribuables français; deuxièmement, que le Gouvernement examinera avec les organisateurs de la course, au terme de cette troisième édition, les moyens à mettre en œuvre pour améliorer encore, si possible, la sécurité d'une épreuve aussi importante. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

M. Louis Le Pen. Il n'y a pas de ministre de la mer ?

M. Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur le député, il est d'abord évident que tous les marins qui prennent le départ d'une telle épreuve sont conscients qu'il n'est pas possible de parler de risque zéro. Pretendre le contraire serait une erreur et ferait fi du principe de responsabilité individuelle. A-t-on le droit, a-t-on le devoir d'essayer de parvenir au risque zéro, de souhaiter une société complètement aseptisée ? Une telle démarche aboutirait, par exemple, à interdire les grandes ascensions.

M. Pierre Mazeaud. Jamais ! (Sourires.)

M. Didier Boulaud. Mazeaud grimpe, Juppe coule !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Elle aboutirait à interdire aussi les courses automobiles, les sports mécaniques, etc. Je ne crois donc pas que cela soit souhaitable.

La convention internationale relative au secours en mer, qui nous lie aux autres pays, n'a pas d'incidence directe sur celui dont les bateaux sont secourus et il n'y a évidemment aucune obligation de résultat en la matière. Enfin, comme je l'ai écrit le 15 janvier dernier à mon homologue australien, auquel j'ai transmis à la fois les félicitations et les remerciements du gouvernement français, je suis en relation régulière avec les organisateurs du Vendée globe challenge. S'il n'est ni possible ni souhaitable d'intervenir durant le déroulement de cette épreuve...

M. Jean-Yves Le Deaut. On est rassuré !

M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports. ... tous les marins, tous les architectes sont parfaitement conscients de la necessite d'engager, a l'issue de cette epreuve, un dialogue constructif pour faire en sorte qu'elle garde toutes ses lettres de noblesse, mais en assurant les meilleures garanties de securite pour les uns et pour les autres. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Hériaud Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2141

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 1997, page 245

Réponse publiée le : 22 janvier 1997, page 245

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 janvier 1997